

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 15	<i>Pour</i> : 15	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Nombre de Conseillers*En exercice* : 15

L'an deux mille vingt-deux le 04 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2022.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S):**ABSENTS:****SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent PIALHOUX**2022-14 Vote du budget primitif du budget principal 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2022

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021 adoptés ce jour 04 avril 2022

Vu l'affectation des résultats (délibération n° 2022-11 du 04 avril 2022)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget principal tel que défini dans le tableau ci-après,
- Précise que le budget primitif 2022 est adopté et voté :
 - Par chapitre
 - avec reprise des résultats de l'année 2021, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2021,

BUDGET PRINCIPAL 2022						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		573 414,31	160 044,71		160 044,71	573 414,31
Opérations de l'exercice	1 073 372,13	499 957,82	226 466,32	343 569,53	1 299 838,45	843 527,35
TOTAUX	1 073 372,13	1 073 372,13	386 511,03	343 569,53	1 459 883,16	1 416 941,66
Restes à réaliser			29 550,00	72 491,50	29 550,00	72 491,50
TOTAL BUDGET	1 073 372,13	1 073 372,13	416 061,03	416 061,03	1 489 433,16	1 489 433,16

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 12 avril 2022
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET

